

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIÈRE

Vu le décret du 18 février 1938 et les textes subséquents :

Vu le procès-verbal de l'examen organisé en *Janvier 1975*

M. **BOUVIER** *Jacqueline, Andrée*

née le *19 Janvier 1954 à Paris 17^{ème}*

est autorisée, par le présent diplôme, à porter le titre d'Infirmière diplômée d'État.

Fait à *Paris*, le **10 FEV. 1975** 19.....

Le Chef du Service régional de l'Action sanitaire et sociale,



N° **75-75-0285**

Enregistré à la Préfecture de Paris sous le N° AP/15

Vu pour exercer à PARIS 1^{er}

3 Avenue VICTORIA

En cas de changement d'adresse le titulaire devra se présenter à la Préfecture de Paris.



PARIS, le 10 DEC 1975

Pour le Prefet de Paris,

et par délégation

Le Chef du 4^e Bureau

de la Sous-Direction de l'Action Sanitaire

BRONNIE